

## Décision n° D2025\_002

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant la nécessité de maintenir l'usage de quatre emplacements de stationnement pour les agents exerçant au sein de la structure d'aide sociale à l'enfance située au 25 rue Danton à Montreuil,

**décide**

**- D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat de location du 24 avril 2023 avec la société Indigo Park dont le siège social est situé, 48-50 Avenue du Général de Gaulle à Puteaux portant sur l'usage de quatre emplacements de stationnement dans le parking « Mairie de Montreuil » situés à Montreuil, à compter du 1er janvier 2024 ;**



- **DE PRÉCISER que le Département versera un loyer trimestriel de 968 € TTC payable à terme à échoir, soit 242 € par emplacement ;**
- **DE SIGNER ledit avenant n°1 au nom et pour le compte du Département.**

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250106-D2025\_002-AR